

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Jean-Marie Lachapelle	1.1	Maire	49 142	18 207	25 502	
Robert Auclair	1.2	Conseiller	15 409	7 704		
Pierre Brien	1.3	Conseiller	15 993	7 704		
Louise Côté	1.4	Conseiller	15 745	7 704		
Rémi Raymond	1.5	Conseiller	15 967	7 704		
Mélanie Malouin	1.6	Conseiller	15 650	7 704		
André Rainville	1.7	Conseiller	15 999	7 704		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).